



Un Peuple – Un But – Une Foi



ABC

de la protection de l'enfant

Guide à l'usage des parents





Préface

Le Gouvernement du Sénégal s'est investi, depuis de nombreuses décennies, dans la protection des enfants et la promotion de leurs droits.

Notre Pays a, de ce fait, ratifié les principaux instruments juridiques y afférents, notamment la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant (CDE) et la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE).

Sous l'impulsion de **Son Excellence, Monsieur Macky SALL, Président de la République**, cet engagement a été réaffirmé par l'adoption, en décembre 2013, d'une Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant (SNPE), qui vise à offrir, à travers *un système de protection intégré, un environnement politique, économique, socioculturel, institutionnel et légal protecteur contre toutes formes de maltraitance, de négligence, d'abus, d'exploitation et de violence que peuvent subir les enfants dans leurs familles et leurs communautés.*

La SNPE a apporté plus de cohérence dans la planification et la mise en œuvre des interventions en faveur des enfants. Elle repose sur trois piliers (*la Prévention, la Prise en charge et la Promotion*) et deux objectifs stratégiques (*Mettre en place un système national intégré de protection et Appuyer et promouvoir le changement social positif*).

Dans l'intérêt supérieur de l'enfant, l'ambition ici est de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger tous les enfants, sans discrimination, afin de leur permettre de bien grandir, de réaliser tout leur potentiel et contribuer ainsi au développement de la Nation, conformément à l'Axe 2 du Plan Sénégal Emergent (PSE).

A l'effet d'atteindre le premier objectif de la SNPE, un mécanisme de coordination a été mis en place à tous les échelons d'intervention, et des référentiels, procédures et outils ont été développés pour renforcer la qualité des services pour une meilleure protection des enfants.

L'enjeu pour le second objectif est de mobiliser et de renforcer les capacités des enfants et de leur entourage à mieux prévenir les risques d'abus et de violences et à savoir les gérer au mieux, lorsque ceux-ci surviennent.

Ces problématiques sont des questions complexes et sensibles, autour desquelles il est nécessaire d’instaurer le dialogue. C’est dans cet esprit, qu’il a été développé au profit des enfants, des parents et des communautés, une **série de Guides – Persévérer dans le dialogue.**

Le présent **ABC de la protection de l’enfant – Guide à l’usage des parents**, est destiné à aider les parents et tuteurs dans leur mission de protection. Il leur offre des informations et des conseils pratiques sur toutes les questions qui peuvent les préoccuper, concernant la sécurité et le bien-être de leurs enfants, afin de mieux les protéger. Il rappelle l’importance d’une écoute attentive, d’un dialogue et d’une attention bienveillante.

Elaboré sous la supervision de mon Département, avec l’appui du Fonds des Nations Unies pour l’Enfance (UNICEF), ce Guide est le fruit d’un **large processus participatif.**

En effet, des discussions ont été menées auprès d’enfants et adolescents, de parents, de jeunes ayant eu des parcours de vie difficile, de leaders traditionnels et religieux et des consultations, tenues auprès des professionnels des différents secteurs, des organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de la protection de l’enfant et des partenaires techniques et financiers.

Je remercie l’ensemble des partenaires du Ministère pour leur précieuse contribution à la mise en œuvre de la politique définie par **Son Excellence, Monsieur Macky SALL, Président de la République**, en particulier l’UNICEF, pour le développement de ce Guide qui figure parmi une série d’outils élaborés pour réduire la vulnérabilité des enfants aux risques de violences et d’abus.

J’invite tous les intervenants du secteur, en particulier les membres des Comités Départementaux de Protection de l’Enfant, à un large partage de cet ABC pour la Protection de l’enfant à l’usage des parents et à **persévérer dans le dialogue avec les familles afin de promouvoir des comportements encore plus protecteurs de leurs enfants, Nos Enfants.**



Madame Salimata Diop DIENG
Ministre de la Femme, de la Famille,
du Genre et de la Protection des Enfants

Bienveillance

*La bienveillance envers l'enfant favorise
une relation parents-enfant positive*

- Aimer les enfants, éviter de leur crier dessus et de les frapper ;
- Être bienveillant envers les enfants consiste à leur parler avec douceur et à les traiter avec tendresse car les enfants aiment être dans une relation d'intimité et d'affection avec leurs parents ;
- Leur manifester de l'affection avec des paroles et des actes ;
- Consoler, rassurer et montrer de l'empathie aux enfants quand ils sont tristes ou en pleurs ;
- Conseiller les enfants tout en respectant leur autonomie, les aider à faire la différence entre le bien et le mal.

Comportement à risque

Le comportement à risque est souvent l'expression d'une difficulté et même d'une souffrance

- Chercher à toujours parler avec l'enfant, s'intéresser à sa vie, de manière à avoir toujours un dialogue qui permette à l'enfant de demander de l'aide en cas de besoin ;
- Chercher des opportunités pour parler avec l'enfant, pour mieux connaître ses problèmes et comprendre l'origine des comportements à risque ;
- Ne pas stigmatiser le comportement de l'enfant qui pose problème, plutôt échanger sur sa conduite, expliquer les conséquences possibles pour lui/elle, en donnant des exemples, parler aussi de ses propres difficultés à l'adolescence ;
- Ne pas banaliser sa souffrance, le mettre en sécurité, l'apaiser ;
- Chercher l'aide d'un autre adulte apprécié de l'enfant ou d'un professionnel (médecin, travailleur social, éducateur spécialisé) au cas où nous sentons que l'enfant continue à se mettre en danger et que son comportement devient très autodestructeur.



Confiance

Une relation de confiance entre parents et enfants est nécessaire, surtout dans les moments difficiles

- Faire en sorte que vos enfants n'aient pas peur de vous ;
- Faire sentir aux enfants qu'en cas de besoin vous êtes là pour les protéger ;
- Éviter de réprimander un enfant qui vous dit quelque chose de difficile, de gênant, qui vous confie un problème. L'écouter et agir en conséquence ;
- Faire confiance à l'enfant, ceci le responsabilise par rapport à son comportement ;
- Apprendre aux enfants à solliciter une aide lorsqu'ils ont des problèmes.

Confiage

Seul le confiage qui est véritablement dans l'intérêt supérieur de l'enfant serait bénéfique

- Ne pas se séparer de l'enfant à un âge précoce, sauf s'il est laissé avec un ascendant ;
- Si le confiage est une nécessité absolue, pour assurer l'entretien, la scolarisation, ou une éducation religieuse, confier l'enfant seulement à des personnes dont on a la certitude qu'ils vont bien le traiter ;
- Chercher des informations et des garanties pour être sûrs que le tuteur (maitre coranique, membre de la famille élargie, enseignant, institution d'accueil ou autre) ne cherche pas à profiter de l'enfant pour en tirer des avantages personnels ;
- Rester en contact avec l'enfant lors de son séjour auprès du tuteur pour maintenir les liens et la relation et s'assurer périodiquement qu'il est en bonne santé et bien traité ;
- Faire comprendre au tuteur que rester en contact avec l'enfant est important pour les parents et pour l'enfant ;
- Ne pas confier son enfant à un maitre coranique itinérant, chercher plutôt à assurer son éducation religieuse sur place.



Dialogue

*Le dialogue parents – enfants instaure
entre eux une relation de confiance*

- Pratiquer et cultiver le dialogue avec les enfants dès leur plus jeune âge ;
- Raconter des histoires, des anecdotes, leur apprendre des choses de la vie, de la nature, des métiers, prendre du temps pour jouer avec eux ;
- Poser des questions à l'enfant pour savoir à quoi il s'intéresse, ce qu'il a fait de la journée, qui sont ses amis, de manière à entretenir le dialogue ;
- Les encourager à s'exprimer et répondre à leurs questions avec vérité et dans un langage adapté à leur âge ;
- Solliciter leurs opinions, accorder de l'importance à ce qu'ils disent et prendre en compte leurs opinions ;
- Si l'enfant montre qu'il a quelque chose de difficile à vous dire, l'encourager et prendre son temps, c'est certainement quelque chose d'important ;
- Si l'enfant paraît soucieux, triste ou préoccupé, l'aider à s'exprimer, l'encourager à se confier en lui posant discrètement des questions pour connaître ses inquiétudes et pouvoir l'aider ;
- Parler aux adolescents des choses importantes pour eux (comme par exemple la sexualité) pour éviter que quelqu'un d'autre le fasse à votre place et à votre insu (les camarades, l'internet, les personnes malintentionnées) ;
- Favoriser le dialogue entre les enfants et leurs grands-parents sur les sujets qui leur tiennent à cœur.

Discipline

*Une discipline positive permet à l'enfant
dz'avoir une bonne image de soi*

- Eviter d'éduquer les enfants par la peur, la violence. Cela freine l'épanouissement et le développement de l'enfant, peut l'aigrir et le pousser à se révolter et même à fuguer ;
- Adopter des attitudes de conseil, d'orientation ;
- Ne pas crier sur l'enfant et ne pas l'injurier car cela le blesse ;
- Quand un enfant a un comportement dérangeant, chercher à comprendre la raison, car tout comportement de l'enfant a une explication ;
- Privilégier le bon exemple pour apprendre aux enfants comment se tenir, indiquer les bons et mauvais comportements à partir d'exemples ;
- User du conseil et de la mise en garde verbale ;
- Ne pas interdire quelque chose sans expliquer le pourquoi ; toujours expliquer aux enfants les raisons pour lesquelles un certain comportement n'est pas permis ;
- Apprendre aux enfants dès le bas âge à assumer la responsabilité de leurs actes par le discours qu'on va tenir.
- Quand on est très énervé par le comportement de l'enfant ou pour d'autres raisons, se calmer avant de décider la sanction à appliquer à l'enfant ;
- Ne jamais recourir au châtimeut corporel ou aux punitions humiliantes ou dégradantes, car cela porte atteinte à la dignité humaine de l'enfant et blesse son amour-propre.

- Discuter avec l'enfant, si possible à l'avance, de la sanction à adopter en cas de désobéissance ; l'associer à la mesure ;
- Quand l'enfant fait des progrès dans son comportement, le féliciter ;
- Lorsque le comportement de l'enfant pose problème de manière continue, revoir la manière dont on l'éduque.

École

La protection à l'école est aussi une affaire des parents

- Vérifier la sécurité de l'enfant sur le chemin de l'école ;
- Être toujours intéressé et à l'écoute du récit de la journée passée à l'école par l'enfant ; s'assurer que l'enfant n'a pas des problèmes relationnels à l'école (avec les enseignants, les autres personnes de la communauté scolaire, les autres enfants) ; si c'est le cas, en parler avec l'enfant et intervenir de manière adaptée ;
- Si l'enfant tarde à rentrer, s'enquérir toujours des raisons, et réagir en conséquence ;
- Suivre la scolarité de son enfant et participer à la vie scolaire à chaque fois que cela est sollicité par l'école.

Éducation religieuse

Un enfant apprend mieux et est mieux protégé dans la communauté

- Ne pas confier l'enfant à un maître coranique itinérant qui le fait voyager et peut le faire mendier ou l'exposer aux dangers liés à l'absence de surveillance ou à la présence dans la rue ;
- Utiliser les offres de services d'enseignement coranique disponibles dans le voisinage ;
- Faire un suivi de la situation de son enfant ;
- Chercher à donner d'autres opportunités de formation et apprentissage à son enfant.

Éducation sexuelle

*Un enfant bien informé est plus responsable
et a plus de chances de réagir et se
soustraire à une situation abusive*

- Aborder la question de la sexualité est une nécessité compte tenu du nombre de sollicitations auxquelles les enfants sont exposés ;
- Parler sans gêne de la sexualité humaine, de l'hygiène de vie aux relations sexuelles, de manière naturelle, selon le niveau de développement de l'enfant ;
- Faire en sorte que l'éducation sexuelle de l'enfant se fasse dans la famille, auprès des grands- parents, ou des parents, pour éviter qu'elle se fasse complètement ailleurs ;
- Faire l'effort de parler aux enfants de la sexualité humaine car les enfants qui restent candides et ignorants ont plus de chance d'être victimes d'abus et de ne pas être capables de le dénoncer ;
- Apprendre aux enfants garçons à respecter les filles et à ne jamais les contraindre à une relation à laquelle elles ne sont pas préparées ou qu'elles ne souhaitent pas ;
- Apprendre aux enfants, filles comme garçons, de ne pas se laisser influencer par les camarades à s'engager dans des relations sexuelles précoces ou contre leur gré
- Expliquer l'intérêt de retarder le plus tard possible les relations sexuelles pour être sur d'être préparé à une vie sexuelle responsable et aux implications que cela entraîne.
- Expliquer aux enfants les changements qui se passent dans leur corps, liés à la puberté ;
- Préparer les filles à l'apparition des règles menstruelles pour éviter que cela ne les surprenne.

Égalité

L'enfant discriminé peut se replier sur lui-même ou se révolter et mettre en danger son développement

- Traiter tous les enfants de la maison avec justice ;
- Traiter tous ses enfants sans discrimination, en établissant une égalité parfaite entre eux, tout en respectant leurs personnalités différentes ;
- Ne pas discriminer les enfants nés hors mariage, ce n'est pas de leur faute ;
- Ne pas discriminer les enfants, surtout s'ils sont confiés ou de mères différentes ;
- Traiter les filles et les garçons de façon équitable, leur exiger des responsabilités et leur accorder des privilèges sans discrimination, en tenant en compte leurs capacités évolutives ;
- Traiter les enfants porteurs de handicap comme des membres à part entière de la famille et de la communauté, respecter leur niveau de capacités et leur rythme.

Estime de soi

L'enfant qui a une bonne estime de soi est plus capable de se protéger, d'éviter les comportements à risque et les mauvaises influences

- Préférer les encouragements aux reproches pour orienter le comportement de l'enfant, de manière à nourrir positivement l'image que l'enfant a de lui-même ;
- Motiver les enfants et les inciter à trouver des solutions à leurs propres problèmes, en les orientant s'ils ont des difficultés, pour leur montrer qu'ils sont capables de faire les choses ;
- Si l'enfant n'arrive pas à faire une chose, l'encourager en disant que la prochaine fois il fera certainement mieux ;
- Eviter de dire des choses négatives comme : « Tu ne sais pas... » ou « Tu n'arrives jamais à... » ou « Tu es bête », cela blesse profondément l'enfant, affecte son amour-propre et abîme sa relation avec les parents.

Famille

Un climat familial positif et apaisé assure le bien-être et l'épanouissement des enfants

- Assurer aux enfants un environnement familial positif, équilibré et sécurisant et des relations affectueuses ;
- Partager avec l'enfant l'histoire familiale, du côté paternel et maternel ;
- Passer des moments de bonheur avec les enfants, leur raconter des contes, les amener en balade, les amener voir les grands-parents, jouer avec eux, les porter sur les épaules ;
- Eviter les disputes et les scènes de violence conjugale en présence des enfants, car les enfants peuvent en être perturbés.

Intégrité physique

*Le corps de l'enfant tel qu'il l'a reçu
à sa naissance lui appartient*

- Respecter le corps de l'enfant et son intégrité ;
- Respecter la pudeur de l'enfant au fur et à mesure qu'il grandit ;
- Apprendre aux enfants que leur corps leur appartient et que personne n'a le droit de le toucher ou de lui porter une quelconque atteinte physique ou sexuelle ;
- Abandonner la pratique des MGF qui porte une atteinte grave à l'intégrité physique, à la santé physique, psychologique et sexuelle des filles.

Intérêt supérieur de l'enfant

L'enfant est le futur de la famille

- Lorsqu'il faut prendre une décision qui concerne l'enfant, considérer en premier lieu quel est l'intérêt supérieur de l'enfant, et donc choisir, décider, agir en fonction de ce qui est mieux pour lui.
- Être parent impose de supporter des frustrations, de comprendre les besoins de ses enfants et de les privilégier par rapport à ses propres besoins ou au regard de la société.

Jeu

Un enfant qui joue est un enfant qui se développe

- Favoriser le jeu spontané de l'enfant, en lui accordant le temps et l'espace pour le faire ;
- Avoir la disponibilité de temps en temps pour faire des jeux ensemble, adultes et enfants, le proposer à l'enfant ;
- Apprendre à l'enfant des jeux, à fabriquer des jouets, à s'occuper positivement avec des activités manuelles ;
- Au fur et à mesure que l'enfant grandit, lui donner l'opportunité de jouer avec des enfants de son âge et favoriser sa socialisation ;
- Encourager l'enfant à jouer avec tout enfant, dans une approche inclusive.

Justice

Lorsque la Loi a été enfreinte il est de notre devoir de le dénoncer

- En cas de toute atteinte grave sur l'enfant, en particulier la violence sexuelle, déposer une plainte auprès de la police, la gendarmerie ou directement le Procureur, et le signaler à l'AEMO ;
- Refuser le règlement à l'amiable ou la compensation financière, en cas de viol ou autre atteinte grave subie par l'enfant.

Mariage

*Retarder le mariage assure à
l'enfant un meilleur avenir*

- Retarder l'âge de mariage des filles au-delà de 18 ans ;
- Prendre les décisions relatives au mariage en tenant compte de l'intérêt supérieur de la fille ;
- Prioriser la scolarisation et le maintien des filles à l'école ;
- Pratiquer le dialogue entre parents et enfants sur les thèmes de la santé reproductive et du mariage d'enfants pour éviter les grossesses précoces.

Mauvaises fréquentations

*Accompagner l'enfant dans le choix
de ses fréquentations*

- Chercher à connaître les amis et les fréquentations de ses enfants, sans préjugés ;
- S'il est avéré qu'un enfant subit une mauvaise influence, expliquer les effets nocifs des mauvaises fréquentations en utilisant des exemples, y compris de sa propre expérience ;
- Inviter, chez soi, les « mauvaises fréquentations » pour vérifier et éventuellement apporter une aide à l'autre enfant ;
- Si la situation devient critique, on tient les mauvaises fréquentations à l'écart, on limite les sorties de l'enfant ;
- Toujours rester dans le dialogue.



Média

Les enfants ont besoin de comprendre que le monde est complexe et varié, qu'il enferme des bonnes et des mauvaises choses

- Eviter l'approche « bulle de verre », d'hyper-protéger et contrôler trop ce que les enfants regardent, puisque cela leur donne une fausse image du monde extérieur et les empêche d'avoir des comportements appropriés. Les enfants ont besoin de connaître le monde qui les entoure ;
- Ne pas utiliser la télévision comme baby-sitter et éviter de la garder allumée en permanence ;
- Eviter de donner la permission ou interdire directement, plutôt orienter les enfants et limiter le temps de télévision ou internet ;
- Eviter absolument de donner des appareils aux enfants de moins de trois ans et en limiter l'usage ; dans tous les cas, encadrer l'utilisation des appareils électroniques, contrôler, mais ne pas interdire tout le temps.
- Participer aux activités électroniques des enfants, essayer de développer des capacités dans ce sens, ne pas rester derrière eux ;
- Regarder la télévision ou l'internet ensemble de temps en temps pour échanger sur les contenus, demandez l'avis de l'enfant, cela lui donnera la capacité de réfléchir avec sa tête et de se faire sa propre opinion ;
- Respecter les suggestions données à la télé quant aux tranches d'âge ;
- Offrir aux enfants des options de loisirs, (jeux, promenades, contes, activités pratiques), éviter que la télévision et l'internet soient les seules options.

Mendicité

Un enfant qui mendie est exposé à des dangers et à l'exploitation

- Savoir que faire mendier les enfants est interdit par la loi;
- Eviter de faire mendier les enfants ;
- Ne pas donner l'aumône aux enfants qui mendient dans la rue, puisque cela encourage la mendicité et peut cacher l'exploitation de l'enfant ;
- Faire plutôt l'aumône à travers des caisses de solidarité et autres formes de collecte organisées dans les lieux de culte, ou auprès d'associations qui travaillent pour la protection des enfants ;
- Si un enfant mendie et nous demande l'aumône, essayer de comprendre d'où il vient et dans quelle daara il vit. Porter l'information auprès d'une autorité ou d'une association qui travaille pour la protection de l'enfant.

Mobilité/migration

Les enfants sont en sécurité quand ils sont chez eux

- Éviter d'envoyer les enfants travailler loin de la maison, avant qu'ils soient pleinement responsables et capables de se protéger ;
- Savoir que le travail des enfants de moins de 15 ans est interdit ;
- Lorsque l'enfant est envoyé ou décide de travailler loin de la maison, s'assurer qu'il ou elle sera bien traité/e et rémunéré/e en respectant la Loi en vigueur par son employeur ;
- Ne Jamais, sous aucun prétexte, confier l'enfant à des personnes qui promettent des gains, y compris en pays étranger, à des personnes qu'on connaît mal, qui encadrent plusieurs enfants en même temps ;
- Ne jamais laisser les enfants voyager seuls ;
- Faire des voyages avec ses enfants avec des conditions administratives légales : prendre l'acte de naissance de l'enfant, la pièce d'identité disponible et le document de voyage en règle (passeport CDEAO). Formaliser le départ auprès d'autorités coutumières ou religieuses ;
- Donner à l'enfant qui se rend ailleurs un numéro de téléphone contact en cas de problème.

Participation

La participation encourage le bon comportement de l'enfant

- Faire participer pleinement l'enfant à la vie familiale et communautaire, selon ses capacités évolutives ;
- Encourager les enfants à exprimer leurs opinions sur les divers aspects de la vie familiale et communautaire ;
- Répondre aux questions des enfants avec vérité, tout en prenant en compte leur niveau de développement ;
- Chaque fois qu'il faut prendre une décision à l'égard de l'enfant, le/la consulter et prendre en compte son avis, selon ses capacités et son niveau de discernement.

Protection contre les abus sexuels

La protection de l'enfant contre les abus sexuels est de la responsabilité des parents

- Eviter d'entretenir des tabous autour de la sexualité, car cela empêche l'enfant de parler aux parents des problèmes qu'il pourrait avoir à ce sujet ;
- Apprendre aux enfants la connaissance de leur corps, en employant les termes appropriés pour désigner les organes

génitaux et les autres parties du corps, en s'assurant d'une bonne compréhension chez l'enfant ;

- Indiquer quelles sont les parties du corps qui ne peuvent pas être vues ou touchées par autrui sous aucun prétexte ;
- Sensibiliser les enfants aux risques d'abus sexuels, sans toutefois les rendre anxieux ou incapables de faire confiance à quiconque ;
- Amener les enfants, en particulier les filles, au fur et à mesure qu'elles grandissent, à reconnaître les situations dangereuses et les comportements abusifs ;
- Apprendre aux enfants, filles et garçons, à se protéger des risques d'abus sexuel, notamment :
 - éviter de rester seule à la maison, d'aller seule aux courses ou à l'école ;
 - ne pas s'isoler à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison ;
 - ne pas accepter des propositions de la part d'adultes non connus ;
 - ne pas accepter de s'isoler avec un adulte, même s'il est connu ;
 - dire non à un comportement qui le gêne, à des invitations, des offres de cadeaux qui cachent des mauvaises intentions ;
 - prendre la fuite lorsqu'on se sent en danger, menacé ou mal à l'aise ;
 - parler aux adultes de confiance d'éventuels harcèlements ou propositions déplacées subis ;
 - chercher conseil et protection auprès d'adultes de confiance.
- Insister avec les enfants sur les comportements à suivre plutôt que sur les risques ;
- Si un enfant parle d'abus sexuel, le croire et ne pas mettre sa parole en doute. Chercher à en savoir plus ; adopter une attitude compréhensive lorsqu'il se confie ; écouter calmement, ne pas donner signes de panique ; ne pas le gronder ; le rassurer ;

et prendre immédiatement des dispositions (visite médicale, prophylaxie, dépôt de plainte, prise en charge psychosociale) ;

- Ériger en règle familiale le fait que l'enfant doit dire si quelqu'un lui fait des cadeaux, lui demande de garder un secret ou essaye de passer du temps seul avec lui ;
- Informer l'enfant sur les recours disponibles en cas de danger.



Signalement

Il est important de signaler toute violence subie par l'enfant

- Si un enfant parle d'abus sexuel, le croire et ne pas mettre sa parole en doute. Chercher à en savoir plus ; adopter une attitude compréhensive lorsqu'il ou elle se confie ; écouter calmement, ne pas donner signes de panique ; ne pas le/la gronder ; le/la rassurer ; et prendre immédiatement les dispositions suivantes :
 - ne pas effacer des preuves éventuelles (garder les habits dans un sac en papier, ne pas laver l'enfant) ;
 - l'amener immédiatement à l'hôpital, à défaut au centre de santé ;
 - demander un certificat médical ;
 - déposer une plainte auprès des forces de sécurité, du Procureur ou de l'AEMO ;
- Si cela n'est pas possible immédiatement, chercher l'aide et le conseil d'une association de protection de l'enfant ou de toute personne susceptible de vous aider ;
- Dans tous les cas de figure, chercher à notifier le problème à l'AEMO pour que l'enfant et vous-même puissiez bénéficier d'une assistance.
- Prendre les mêmes dispositions au cas où vous suspectez que votre enfant a subi une violence, en particulier une violence sexuelle.
- Prendre les mêmes dispositions quel que soit l'auteur présumé, même si c'est une personne de votre entourage. Les autres enfants pourraient se trouver un jour dans la même situation.

Situation d'urgence

L'enfant doit toujours rester auprès de ses parents

- Préparer ses enfants à des éventuelles situations d'urgence, en leur recommandant de ne jamais s'éloigner, de rester auprès d'eux
- Dans les situations d'urgence (catastrophe naturelle, conflits politiques), évitez au maximum de se séparer de ses enfants. Garder vos enfants avec vous dans n'importe quelle situation ; les égarer les expose à des grands risques.
- Lors des déplacements forcés, rester toujours ensemble avec les enfants, les tenir par la main, par les vêtements et s'ils sont fatigués, faire une pause, plutôt que risquer de les perdre.
- Lors des recasements d'urgence (camps, sites, tentes) être très vigilant et renforcer la surveillance des enfants, chercher les informations et se renseigner sur les services de protection disponibles ;
- Toujours chercher des renseignements et prendre des garanties si on doit confier l'enfant à des tierces personnes ;
- Si l'enfant doit absolument se déplacer seul/e, au moment de le confier au chauffeur de taxi brousse ou autre, lui donner un papier avec le nom des parents, les numéros de téléphone, le lieu de provenance et de destination, la personne de contact et toute autre information utile.
- Au cas où vous égariez vos enfants cherchez à joindre le plus rapidement possible les forces de défense et de sécurité pour avoir des renseignements sur comment procéder pour les retrouver.

Surveillance

*La vigilance des parents réduit considérablement
les risques auxquels l'enfant est exposé
et le fait sentir en sécurité*

- Permettre aux enfants de tisser des relations avec d'autres enfants de leur entourage, les suivre de près et les aider à bien choisir leurs amis ;
- Surveiller les enfants, savoir toujours où ils sont, ce qu'ils font, quels sont leurs amis, avec qui ils partagent leurs idées ;
- Indiquer à l'enfant les lieux et les groupes à risque et s'assurer que l'enfant ne les fréquente pas ;
- Conseiller l'enfant par rapport à ses fréquentations et à ses activités hors de la maison ;
- Éviter d'être trop sévère, car trop de contrôle les frustre et les révolte ou bien les rend soumis et incapables de se gouverner ;
- Éviter d'être trop permissif, car l'absence de limites est tout autant nuisible pour l'enfant, cela le fait sentir négligé ;
- Être alerte mais pas envahissant, pour que l'enfant se responsabilise ;
- S'arranger pour que les enfants jeunes soient toujours supervisés de près par un adulte, pas par d'autres enfants ;
- Chercher à savoir ce qui se passe lorsque le comportement de l'enfant s'écarte de la règle ou nous surprend. Par exemple, si l'enfant ramène de l'argent à la maison, s'intéresser à savoir d'où cet argent vient ; si l'enfant arrive en retard, lui demander la raison.

Travail

Le travail est bénéfique seulement s'il prend en compte les capacités de l'enfant et ses besoins

- Savoir que le travail de l'enfant est interdit en dessous de 15 ans ;
- Faire participer les enfants aux travaux manuels et domestiques, en leur laissant suffisamment de temps pour étudier, s'amuser et se reposer ;
- Toujours expliquer comment on fait les choses et demander à l'enfant s'il a compris ;
- Qu'on soit parent ou tuteur, confier à l'enfant des tâches :
 - adaptées à son âge
 - adaptées à ses capacités physiques
 - en condition de sécurité
 - pour une durée limitée
- Ne jamais exiger de l'enfant des tâches au-dessus de ses capacités, lourdes (comme le transport de poids), dangereuses (dans les forges, mines, abattoirs), au contact avec des outils coupants ou des substances nocives ;
- Ne pas envoyer les enfants, surtout les jeunes filles, vendre dans la rue; en cas de nécessité les conseiller sur comment éviter les risques et leur assurer une protection;
- Lorsqu'on emploie l'enfant (de plus de 15 ans), le rémunérer en respectant la législation en la matière.

Troubles du comportement

Ce sont des signes qui indiquent des difficultés chez l'enfant : il faut réagir

- Observer l'enfant et être vigilant par rapport aux signes qui pourraient indiquer que l'enfant fait face à une grosse difficulté ;
- Les troubles du comportement sont des comportements soudains et inhabituels tels que :
 - l'enfant est craintif, inquiet, nerveux en présence d'autres enfants ;
 - l'enfant devient soudain hostile, triste, paresseux, peu serviable ou désobéissant ;
 - il ou elle pleure souvent ;
 - il ou elle devient violent avec les autres enfants ;
 - l'enfant n'établit pas de contacts avec les autres, reste assis tout seul/e au lieu de jouer avec ses amis ;
 - tout à coup il ne s'intéresse plus à ses activités habituelles ou à ses devoirs ;
 - il ou elle perd l'appétit ou devient boulimique
 - il a des troubles du sommeil
- Si les troubles du comportement persistent, chercher de l'aide dans l'entourage et si possible d'un professionnel (infirmier, médecin, travailleur social, entre autres) ;
- Pareillement, chercher de l'aide lorsque l'adolescent/e s'adonne fréquemment à des comportements à risque, entre autres :
 - consomme des substances (tabac, alcool, drogues) ;
 - a des relations sexuelles précoces, non protégées ou en échange de rémunération ;
 - a des relations agressives avec les camarades (bagarres, menaces) ;
 - fugue de la maison et pratique l'errance ou le vol.



Avec le soutien de

